LES MANDAILLES
les Foyers de Charité
LYCÉE TECHNIQUE PRIVÉ

FICHE VIE SCOLAIRE 2021 / 2022

Stagiaire

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Régime : ❑ Interne ❑ Demi-pensionnaire ❑ Externe Option équitation : ❑ oui ❑ non

Scolarité

Merci de noter que le stagiaire est : ❑ dyslexique ❑ dyscalculique ❑ dysorthographique ❑ dysphasique ❑ dyspraxique ❑ autre :	Le stagiaire bénéficie d'un aménagement de scolarité : ❑ non ❑ oui, précisez (PAI, PAP, …) : ..... *(joindre 1 copie du document)* Le stagiaire bénéficie d'un(e) AVS : ❑ non ❑ oui *(joindre 1 copie de la notification en cours)*

Compétence en secourisme du stagiaire

❑ je déclare n'avoir aucune compétence en secourisme,

❑ je déclare avoir des compétences en secourisme, précisez : .....

(joindre une copie du diplôme et précisez l'année d'obtention : .....)

	Cocher votre réponse	
Autorisations diverses	**Autorise**	**Refuse**
Le Lycée Les Mandailles (et le cas échéant les associations d'élèves, association sportive, …) à me photographier, filmer ou interviewer et à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou enregistrements, et ce sans limitation de durée		
La consultation des notes sur Internet **uniquement par les détenteurs des identifiants d'accès au site Ecoledirecte**		
Le transport en véhicule particulier si nécessaire, par un personnel du lycée, mandaté par l'établissement		
M'inscrire à l'Association Sportive du lycée		

Adhésion au(x) règlement(s) intérieur (s)

Le règlement intérieur du lycée Le règlement du restaurant scolaire Le règlement de l'internat	➲ joints ultérieurement

Consignes dans le cadre des sorties scolaires

1- Les stagiaires doivent suivre strictement les consignes de sécurité ou autres, données par les accompagnateurs et par les professionnels concernés (ex: chauffeur du car, guide, …)
2- Ils doivent en outre accepter les programmes et horaires proposés (visites, retours dans le bus, …) ainsi que les modifications qui y seraient apportées à la suite de difficultés imprévues.
3- Ils s'engagent à une tenue correcte, autant sur le plan vestimentaire que du comportement.
4- La consommation d'alcool est interdite
5- Pendant le programme en commun, ils s'engagent à ne pas quitter le groupe sans autorisation des accompagnateurs.
6- Les stagiaires s'engagent à faire preuve de politesse, respect et attention aux autres, qui sont le premier gage de sécurité.
7- La responsabilité des accompagnateurs ne sera pas engagée si les consignes données par ceux-ci n'ont pas été respectées par l'étudiant.
8- La sortie se faisant dans le cadre scolaire, le règlement de l'établissement continue à s'appliquer. En cas de non-respect de celui-ci ou des consignes ci-dessus, des sanctions pourront être prises. Dans les cas les plus graves, il y aura rapatriement immédiat aux frais de la famille.

Décharge pour les sorties scolaires et les voyages

Durant l'année scolaire, le stagiaire sera amené à se déplacer à l'extérieur de l'établissement pour diverses activités (travaux pratiques, sorties au cinéma, musée, théâtre, voyages scolaires, stage EPS, …). La sortie se fait sous la responsabilité de lycée Les Mandailles, représenté par les accompagnateurs. Cependant la responsabilité de ces derniers n'est engagée que dans la mesure où **les consignes de sécurité et d'organisation** qu'ils auront données **auront été respectées**.	➲ Par ma signature en fin de fiche, je donne l'autorisation, aux accompagnateurs responsables du groupe, de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de maladie ou d'accident survenant à mon encontre pendant la sortie scolaire.

Fait à ....., le .....

Signature du stagiaire majeur, précédée de la mention "lu et approuvé"

Nom, prénom, date et signature	Nom, prénom, date et signature du Responsable (si mineur)

L'attestation d'assurance scolaire pour l'année 2021/2022 doit obligatoirement être fournie pour la rentrée scolaire ou au plus tard le 4 septembre. Les stagiaires qui n'auront pas fourni ce document ne pourront pas participer aux activités, sorties, voyages.

TRANSPORTS

RESERVÉ STAGIAIRE DEMI-PENSIONNAIRE OU EXTERNE

Lieu du domicile : .....

Le soir après les cours à 17h, le stagiaire partira :

❑ à pied ❑ en voiture ❑ en car ❑ autre (précisez) : .....

Si départ en car :

CAR FAYARD (cocher la case) :
❑ ANNEYRON (car n°1)
❑ MORAS (car n°2)
❑ ST BARTHELEMY (car n°3)
❑ HAUTERIVES (car n°4)
❑ EPINOUZE (car n°5)

CAR SRADDA (cocher la case) :
❑ GRAND-SERRE
❑ ST VALLIER
❑ BEAUREPAIRE

CAR BERTOLAMI (cocher la case) :
❑ ROMANS
❑ PEYRINS
❑ SAINT DONAT

Pour information, tous les jours à 17h00, un surveillant sera présent au portail pour assurer le départ des cars. Dès sa sortie de l'établissement, l'étudiant sera sous sa propre responsabilité.
Pour faciliter le passage des cars, merci de ne pas stationner devant le lycée.

Signature du stagiaire majeur

RESERVÉ STAGIAIRE INTERNE

Vendredi soir :

Départ avec les cars privés organisés par le lycée? : ❑ oui ❑ non
Si oui direction :
❑ ST VALLIER ❑ ROMANS ❑ GRENOBLE
❑ VALENCE TGV ❑ LYON PERRACHE ❑ PEAGE DE ROUSSILLON

Lundi matin : (*possibilité d'arriver le dimanche soir, avec accord de la cheffe d'établissement*)

Arrivée avec les cars privés organisés par le lycée? : ❑ oui ❑ non
Si oui départ de :
❑ LYON ❑ VIENNE ❑ ST RAMBERT
❑ ST VALLIER ❑ ROMANS ❑ GRENOBLE

Nous vous informons que le départ des jeunes est contrôlé. Aussi nous vous demandons de bien remplir ce formulaire afin que ce contrôle soit le plus efficace possible. En cas de changement de destination, merci d'en informer la vie scolaire par un mot écrit. Merci de votre collaboration.

Signature du stagiaire majeur